



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2026

Le 19 mai 2026 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 11 mai 2026, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 23

- Présents : 19

- Votants : 22

Étaient présents : MM. Jean-Noël Souvignet, Jean-Marc Brottès, William Riffard, Jean-Christophe Allemand, André Chazot, Bastien Currat, Christian Fréchet, Frédéric Roux, Antonio Savini, Thibaut Valla

Mmes Nadia Lallemand, Pascale Blanc, Odile Charreyron, Chantal Crouzet, Isabelle Dardelet, Sylvie Garriguenc, Isabelle Panel, Nelly Royer, Pascale Sève

Étaient excusés : Mme Pascale Maret (pouvoir à M. Antonio Savini)

Mme Nathalie Robert (pouvoir à Mme Isabelle Dardelet)

M. Mickaël Suchail (pouvoir à Mme Nadia Lallemand)

Était absent : M. Jérôme Guilhot

■ Administration de l'assemblée délibérante

- a. Appel des conseillers – Vérification du quorum
Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

M. le Maire ouvre la séance en accueillant Madame Chantal Crouzet en remplacement de Madame Cécile Chantepedrix et en indiquant la nomination de Frédéric Roux en qualité de vice-président du SICTOM.

Ajout de deux points à l'ordre du jour :

M. le Maire annonce également l'ajout de 2 points à l'ordre du jour :

- Désignation des membres de la commission de contrôle électoral ;
- Modification des commissions municipales.

Vote à l'unanimité

- b. Election du secrétaire de séance
Odile Charreyron est désignée secrétaire de séance.

Vote à l'unanimité

- c. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22 avril 2026

M. le Maire demande aux membres du conseil municipal s'il y a des observations ou modifications à apporter au procès-verbal du conseil municipal du 22 avril 2026.

Vote à l'unanimité

■ Affaires financières

Thomas Bessard explique qu'il est nécessaire de voter les Comptes Financiers Uniques (CFU) et que le vote se fait que maintenant suite à une panne nationale du logiciel comptable Helios. Avant la présentation, intervention d'Antonio Savini qui précise que concernant les Décisions modificatives, la nouvelle majorité a eu une démarche positive en l'intégrant pleinement dans la recherche de solutions et précise qu'il s'abstiendra et ne votera pas contre.

a) Budget principal de la commune

Adoption du compte financier unique 2025

M. le Maire indique aux conseillers municipaux que le compte financier unique remplace le compte de gestion et le compte administratif. Ce document, commun à l'ordonnateur et au comptable public, constitue l'arrêté des comptes de l'exercice 2025.

M. le Maire présente au conseil municipal l'exécution du budget principal de la commune pour 2025 qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement 2025	4 570 661,63€
Dépenses de fonctionnement 2025	4 551 312,31€
Résultat de l'exercice – Excédent de fonctionnement	19 349,32€
Résultats antérieurs reportés en recettes	0,00€
Excédent de fonctionnement au 31 décembre 2025	19 349,32€
Section d'investissement	
Recettes d'investissement 2025	2 202 890,70€
Dépenses d'investissement 2025	2 224 015,20€
Résultat de l'exercice – Déficit d'investissement	21 124,50€
Résultats antérieurs reportés en dépenses	730 843,72€
Déficit d'investissement au 31 décembre 2025	751 968,22€

Le déficit de clôture de l'exercice 2025 est de 732 618,90€.

M. le Maire s'étant retiré, c'est sous la présidence de Nadia Lallemand, première adjointe, que le vote du compte financier unique est soumis au conseil municipal.

Vote à la majorité (17 pour, 4 contre : Mmes Cruzet, Maret et MM. Roux, Savini)

Affectation des résultats

M. le Maire propose au conseil municipal d'affecter les résultats du compte financier unique 2025 comme suit :

	Budget général de la commune
Affectation au compte 1068 de la section d'investissement au Budget 2026	19 349,32€
Inscription au compte 001 en déficit d'investissement reporté au Budget 2026	751 968,22€

Vote à l'unanimité (5 abstentions : Mmes Cruzet, Maret et MM. Roux, Savini, Valla)

Décision modificative n° 1

M. le Maire informe les conseillers municipaux qu'il convient, afin de réajuster le budget principal de la commune suite au vote du compte financier unique et à l'affectation des résultats, de prendre une décision modificative, comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT							
DÉPENSES				RECETTES			
Chapitres	Articles	Intitulés	Montant	Chapitres	Articles	Intitulés	Montant
001	001	Déficit antérieur reporté	751 989,22 €	021	021	Virement de la section de fonctionnement	266 688,00 €
16	1641	Emprunts en euros	90 000,00 €	024	024	Cession immo	-80 000,00 €
21	21351	Install générales.. Des constructions - Bâtiments publics	54 392,01 €	16	1641	Emprunts en euros	490 941,93 €
	2151	Reseaux de voirie	-100 000,00 €	10	1068	Résultat de fonctionnement 2025 affecté à l'investissement	-269,70 €
	215738	Autre matériel et outillage de voirie	-89 000,00 €				
		Total	697 360,23 €			Total	697 360,23 €

Isabelle Panel souligne les efforts de chacun pour la recherche d'économies. Antonio Savini souligne que l'Etat qui ne voulait plus aider la commune finalement lui vient en aide avec une subvention 170 000 €.

Vote à l'unanimité (5 abstentions : Mmes Cruzet, Maret et MM. Roux, Savini, Valla)

b) Budget annexe du Centre de santé du Lignon

Adoption du compte financier unique 2025

M. le Maire indique aux conseillers municipaux que le compte financier unique remplace le compte de gestion et le compte administratif. Ce document, commun à l'ordonnateur et au comptable public, constitue l'arrêté des comptes de l'exercice 2025.

M. le Maire présente au conseil municipal l'exécution du budget annexe du Centre de santé du Lignon pour 2025 qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement 2025	598 787,13€
Dépenses de fonctionnement 2025	541 393,05€
Résultat de l'exercice – Excédent de fonctionnement	57 394,08€
Résultats antérieurs reportés en dépenses	78 223,36€
Déficit de fonctionnement au 31 décembre 2025	20 829,28€
Section d'investissement	
Recettes d'investissement 2025	27 971,31€
Dépenses d'investissement 2025	32 026,19€
Résultat de l'exercice – Déficit d'investissement	4 054,88€
Résultats antérieurs reportés en dépenses	17 610,18€
Déficit d'investissement au 31 décembre 2025	21 665,06€

Le déficit de clôture de l'exercice 2025 est de 42 494,34€.

M. le Maire s'étant retiré, c'est sous la présidence de Nadia Lallemand, première adjointe, que le vote du compte financier unique est soumis au conseil municipal.

Vote à l'unanimité (1 abstention : M. Roux)

Affectation des résultats

M. le Maire propose au conseil municipal d'affecter les résultats du compte financier unique 2025 comme suit :

	Budget annexe du Centre de santé du Lignon
Inscription au compte 001 en déficit d'investissement reporté au Budget 2026	21 665,06€
Inscription au compte 002 en déficit de fonctionnement reporté au Budget 2026	20 829,28€

Vote à l'unanimité

Décision modificative n° 1

M. le Maire informe les conseillers municipaux qu'il convient, afin de réajuster le budget annexe de l'eau potable suite au vote du compte financier unique et à l'affectation des résultats, de prendre une décision modificative, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitres	Articles	Intitulés	Montant	Chapitres	Articles	Intitulés	Montant
002	002	Déficit de fonctionnement reporté	12 920,99 €	75	757	Redevances versées par les fermiers	12 920,99 €
			Total				12 920,99 €
SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitres	Articles	Intitulés	Montant	Chapitres	Articles	Intitulés	Montant
				16 001	001	Excédent antérieur reporté	427 527,33 €
			Total				0,00 €
							-427 527,33 €
							0,00 €

Vote à la majorité (21 pour, 1 contre : M. Roux)

d) Budget annexe de l'assainissement**Adoption du compte financier unique 2024**

M. le Maire indique aux conseillers municipaux que le compte financier unique remplace le compte de gestion et le compte administratif. Ce document, commun à l'ordonnateur et au comptable public, constitue l'arrêté des comptes de l'exercice 2025.

M. le Maire présente au conseil municipal l'exécution du budget annexe de l'assainissement pour 2025 qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement 2025	156 040,46€
Dépenses de fonctionnement 2025	128 080,76€
Résultat de l'exercice – Excédent de fonctionnement	27 959,70€
Résultats antérieurs reportés en dépenses	102 687,66€
Déficit de fonctionnement au 31 décembre 2025	74 727,96€
Section d'investissement	
Recettes d'investissement 2025	92 681,96€
Dépenses d'investissement 2025	80 106,48€
Résultat de l'exercice – Excédent d'investissement	12 575,48€
Résultats antérieurs reportés en recettes	278 403,60€
Excédent d'investissement au 31 décembre 2025	290 979,08€

L'excédent de clôture de l'exercice 2025 est de 216 251,12€.

M. le Maire s'étant retiré, c'est sous la présidence de Nadia Lallemand, première adjointe, que le vote du compte financier unique est soumis au conseil municipal.

Vote à la majorité (21 pour, 1 contre : M. Roux)

Affectation des résultats

M. le Maire propose au conseil municipal d'affecter les résultats du compte financier unique 2025 comme suit :

	Budget annexe de l'assainissement
Inscription au compte 001 en excédent d'investissement reporté au Budget 2026	290 979,08€
Inscription au compte 002 en déficit de fonctionnement reporté au Budget 2026	74 727,96€

Décision modificative n° 1

M. le Maire informe les conseillers municipaux qu'il convient, afin de réajuster le budget annexe de l'assainissement suite au vote du compte financier unique et à l'affectation des résultats, de prendre une décision modificative, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitres	Articles	Intitulés	Montant	Chapitres	Articles	Intitulés	Montant
002	002	Déficit de fonctionnement reporté	74 727,96 €				
023		Autofinancement complémentaire	-74 727,96 €				
Total			0,00 €	Total			0,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitres	Articles	Intitulés	Montant	Chapitres	Articles	Intitulés	Montant
				001	001	Excédent d'investissement reporté	290 979,08 €
				021		Autofinancement complémentaire	-74 727,96 €
				16		Emprunt d'équilibre	-216 251,12 €
Total			0,00 €	Total			0,00 €

Vote à la majorité (21 pour, 1 contre : M. Roux)

e) Budget annexe de la chaufferie bois**Adoption du compte financier unique 2025**

M. le Maire indique aux conseillers municipaux que le compte financier unique remplace le compte de gestion et le compte administratif. Ce document, commun à l'ordonnateur et au comptable public, constitue l'arrêté des comptes de l'exercice 2025.

M. le Maire présente au conseil municipal l'exécution du budget annexe de la chaufferie bois pour 2025 qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement 2025	112 127,10€
Dépenses de fonctionnement 2025	151 046,59€
Résultat de l'exercice – Déficit de fonctionnement	38 919,49€
Résultats antérieurs reportés en recettes	35 883,96€
Déficit de fonctionnement au 31 décembre 2025	3 035,53€
Section d'investissement	
Recettes d'investissement 2025	24 077,00€
Dépenses d'investissement 2025	22 102,40€
Résultat de l'exercice – Excédent d'investissement	1 974,60€
Résultats antérieurs reportés en recettes	12 224,92€
Excédent d'investissement au 31 décembre 2025	14 199,52€

L'excédent de clôture de l'exercice 2025 est de 11 163,99€.

M. le Maire s'étant retiré, c'est sous la présidence de Nadia Lallemand, première adjointe, que le vote du compte financier unique est soumis au conseil municipal.

Antonio Savini demande une explication concernant le budget qui apparaît en déficit de fonctionnement alors qu'il était positif l'année précédente. Thomas Bessard explique que c'est car un stock a été fait et que le budget devrait donc être en positif pour cette année.

Vote à l'unanimité

Affectation des résultats

M. le Maire propose au conseil municipal d'affecter les résultats du compte financier unique 2025 comme suit :

	Budget annexe de la chaufferie bois
Inscription au compte 001 en excédent d'investissement reporté au Budget 2026	14 199,52€
Inscription au compte 002 en déficit de fonctionnement reporté au Budget 2026	3 035,53€

Vote à l'unanimité

Décision modificative n° 1

M. le Maire informe les conseillers municipaux qu'il convient, afin de réajuster le budget annexe de la chaufferie bois suite au vote du compte financier unique et à l'affectation des résultats, de prendre une décision modificative, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT								
DEPENSES				RECETTES				
Chapitres	Articles	Intitulés	Montant	Chapitres	Articles	Intitulés	Montant	
002	002	Déficit de fonctionnement reporté	3 035,53 €	70		Vente de produits	3 035,53 €	
			Total				Total	3 035,53 €

SECTION D'INVESTISSEMENT								
DEPENSES				RECETTES				
Chapitres	Articles	Intitulés	Montant	Chapitres	Articles	Intitulés	Montant	
23		Immobilisations corporelles	14 199,52 €	001	001	Excédent antérieur reporté	14 199,52 €	
			Total				Total	14 199,52 €

Vote à l'unanimité

f) Budget annexe du lotissement « Ecoquartier »

Adoption du compte financier unique 2025

M. le Maire indique aux conseillers municipaux que le compte financier unique remplace le compte de gestion et le compte administratif. Ce document, commun à l'ordonnateur et au comptable public, constitue l'arrêté des comptes de l'exercice 2025.

M. le Maire présente au conseil municipal l'exécution du budget annexe du lotissement « Ecoquartier » pour 2025 qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement 2025	0,41€
Dépenses de fonctionnement 2025	400 555,41€
Résultat de l'exercice – Déficit de fonctionnement	400 555,00€
Résultats antérieurs reportés	0,00€
Déficit de fonctionnement au 31 décembre 2025	400 555,00€
Section d'investissement	
Recettes d'investissement 2025	0,00€
Dépenses d'investissement 2025	0,00€
Résultat de l'exercice d'investissement	0,00€
Résultats antérieurs reportés en recettes	334 713,19€
Excédent d'investissement au 31 décembre 2025	334 713,19€

Le déficit de clôture de l'exercice 2025 est de 65 841,81€.

M. le Maire s'étant retiré, c'est sous la présidence de Nadia Lallemand, première adjointe, que le vote du compte financier unique est soumis au conseil municipal.

Antonio Savini explique qu'il a toujours voté contre ce budget mais que face à la volonté de l'équipe de sortir au plus vite et au mieux de ce budget, il s'abstiendra de voter contre.

Vote à la majorité (16 pour, 4 contre : Mmes Cruzet, Maret, MM. Savini, Roux et 1 abstention : M. Valla)

Affectation des résultats

M. le Maire propose au conseil municipal d'affecter les résultats du compte financier unique 2025, comme suit :

	Budget annexe du lotissement « Ecoquartier »
Inscription au compte 001 en excédent d'investissement reporté au budget 2026	334 713,19€
Inscription au compte 002 en déficit de fonctionnement reporté au Budget 2026	400 555,00€

Vote à l'unanimité (3 abstentions : Mme Maret et MM. Savini, Valla)

Décision modificative n° 1

M. le Maire informe les conseillers municipaux qu'il convient, afin de réajuster le budget annexe du lotissement « Ecoquartier » suite au vote du compte financier unique et à l'affectation des résultats, de prendre une décision modificative, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitres	Articles	Intitulés	Montant	Chapitres	Articles	Intitulés	Montant
002	002	Déficit de fonctionnement reporté	400 555,00 €	70		Vente de produits	-750 000,00 €
042	7133	Stock	-334 713,19 €	42	7133	Stock	815 842,22 €
				75	75888	Autres produits divers de gestion courante	-0,41 €
		Total	65 841,81 €			Total	65 841,81 €

SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitres	Articles	Intitulés	Montant	Chapitres	Articles	Intitulés	Montant
040	3355	Stock	815 842,22 €	001	001	Excédent antérieur reporté	-334 713,19 €
				040	3355	Stock	-334 713,19 €
		Total	815 842,22 €			Total	0,00 €

Vote à l'unanimité (3 abstentions : Mme Maret et MM. Savini, Valla)

g) Délégation générale au Maire l'autorisant à ester en justice

M. le Maire expose que l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à M. le Maire certaines des délégations prévues par l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré :

- décide d'autoriser M. le Maire et pour la durée de son mandat :
 - à ester en justice, avec tous pouvoirs, au nom de la Commune du Chambon-sur-Lignon,
 - à tenter toutes les actions en justice ;
 - et à défendre les intérêts de la commune dans l'ensemble des cas susceptibles de se présenter, tant en première instance qu'en appel et cassation, devant les juridictions de toute nature, dont les juridictions administratives et judiciaires, pour toute action quelle que puisse être sa nature, qu'il s'agisse notamment d'une assignation, d'une intervention volontaire, d'un appel en garantie, d'une constitution de partie civile, d'un dépôt de plainte avec constitution de partie civile, d'une citation directe, d'une procédure de référé, d'une action conservatoire ou de la décision de désistement d'une action.
- décide d'autoriser M. le Maire et pour la durée de son mandat :

Vote à l'unanimité

h) Voie Verte du Haut-Lignon (VVHL) - Maîtrise foncière des emprises – Actes administratifs

M. le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante que, dans le cadre du projet de création de la Vélo Route Voie Verte du Haut-Lignon à Tence, déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral n° BCTE 2025/130 du 14 novembre 2025, plusieurs propriétaires concernés par les emprises ont consenti une promesse unilatérale de vente au profit de la Commune

Les promesses de vente sont acceptées et enregistrées conformément aux dispositions de l'article 1589-2 du Code Civil et donnent lieu à levée d'option.

Les prix sont conformes aux valeurs détaillées dans l'Estimation Sommaire et Globale du dossier DUP.

Vu la convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage et de mise à disposition foncière conclue entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes, La Communauté de Commune du Haut-Lignon, la Commune de Tence et la Commune du Chambon-sur-Lignon en date du 4 novembre 2024,

Vu la délibération de la Commune de Le Chambon-sur-Lignon du 17 septembre 2024,

M. le Maire précise qu'il doit maintenant être autorisé à procéder à la régularisation des promesses de vente par acte administratif.

Par ailleurs, il doit être autorisé à régler les indemnités d'éviction dues aux fermiers en place et être autorisé à engager la procédure d'expropriation à l'encontre des propriétaires n'ayant pas consenti un accord amiable à la cession des emprises étant ici rappelé qu'il s'agit essentiellement de régularisations d'assiette cadastrale de chemins ruraux existants.

Ouï l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal :

- autorise M. le Maire à authentifier les actes administratifs intervenant en régularisation desdites promesses unilatérales de vente ;
- désigne Mme Nadia Lallemand, 1^{ère} adjointe en qualité de représentant de la collectivité acquéreur, autorisée à intervenir aux actes à cet effet au même titre que M. le Maire ;
- désigne le cabinet C-FONCIER, sis Maison de la Jeune Entreprise, 416 rue Jean-Baptiste Lamarck à Saint-Germain-Laprade (43700) pour réaliser une mission d'assistance à la rédaction des actes administratifs ;
- autorise M. le Maire à régulariser les conventions d'évictions à intervenir avec les exploitants agricoles concernés par les emprises et la Commune conformément aux barèmes en vigueur ;
- autorise M. le Maire à mettre en œuvre la procédure d'expropriation (phase judiciaire de transfert de propriété par ordonnance d'expropriation et phase judiciaire de fixation des indemnités) s'agissant des dossiers n'ayant pu aboutir à un accord amiable ;
- donne tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Vote à l'unanimité

i) Modification des tarifs pour les droits de place pour les cirques

M. le Maire indique aux conseillers municipaux qu'il convient de modifier les tarifs pour les droits de place votés lors du conseil municipal du 22 avril 2026.

M. le Maire rappelle les tarifs et propose une modification, à partir du 1^{er} mai 2026, comme suit :

**TARIFS DES REDEVANCES ET DES SERVICES MUNICIPAUX POUR
L'ANNÉE 2026**

DROITS DE PLACE	TARIF 2026 A partir 1 ^{er} mai	TARIF 2026 A partir 1 ^{er} mai
■ Cirques :		
- Chapiteau inférieur ou égal à 100 m ²	75,00 €	70,00 €
- Chapiteau compris entre 100 et 150 m ²	75,00 €	80,00 €
- Chapiteau supérieur à 150 m ²	75,00 €	90,00 €
- Forfait branchement électrique et eau	20,00 €	50,00 €
- Caution	300,00 €	300,00 €

Mise en place d'une caution de 300 € si les trous ne sont pas rebouchés lors du départ du cirque (montant correspondant au coût de la bombe qui sert à réparer les trous).

Vote à l'unanimité

j) Tarifs du Co-working

M. le Maire explique que ce n'est pas vraiment un espace de coworking car le lieu n'est pas pleinement adapté notamment du fait du problème de connexion Wifi. C'est au mieux un espace de réunion.

Vote reporté

■ Points ajoutés à l'ordre du jour

a) Désignation des membres de la commission de contrôle électoral

M. le Maire informe les conseillers municipaux que, suite à la démission de Cécile Chanteperdrix, il convient de modifier les membres de la commission de contrôle électoral, comme suit :

Titulaires

Commission de contrôle électoral	Sylvie Garriguenc Christian Fréchet
- 3 liste majoritaire dans l'ordre du tableau	Pascale Sève Pascale Maret
- 2 liste minoritaire dans l'ordre du tableau	Frédéric Roux

Vote à l'unanimité

b) Modification des commissions municipales

M. le Maire indique aux conseillers municipaux qu'il convient, en raison de la démission de Mme Cécile Chanteperdrix, de la remplacer au sein des commissions municipales présidées par M. le Maire, membre de droit et animées par un vice-président.

Commission urbanisme - environnement

Vice-président : André Chazot – conseiller délégué

Mme Sylvie Garriguenc, Chantal Crouzet

MM. Jean-Marc Brottes, Mickaël Suchail, Frédéric Roux

Commission tourisme, culture, associations culturelles, animations

Vice-présidente : Pascale Blanc – 3^e adjointe

Mme Nathalie Robert, Isabelle Dardelet, Chantal Crouzet, Pascale Maret

Vote à l'unanimité

■ Intervention de Nadia Lallemand concernant la souscription d'un nouvel emprunt

Nadia Lallemand explique que la commune a besoin d'un prêt de 1 200 000 €. Elle a sollicité la Caisse d'Épargne et le Crédit Mutuel.

La Caisse d'Épargne est d'accord pour un prêt de 600 000 €. La réponse du Crédit Mutuel est toujours en attente.

Si le Crédit Mutuel refuse le prêt, il reste 2 possibilités : demander à la Caisse d'Épargne un amortissement des 600 000 € que la commune lui doit en 15, 20 ou 25 ans ou demander un report (solution qui ne ferait que reporter le problème).

Nadia Lallemand a encore besoin de travailler les propositions de la Caisse d'Épargne donc nous ne voterons pas de délibérations ce soir mais un CM sera organisé rapidement pour cela (avant le 29 mai).

Nadia Lallemand explique les marges de négociations possibles et explique qu'elle va aussi voir avec le Crédit Mutuel pour un amortissement du prêt de 750 000 € contracté auprès d'eux pour le lotissement.

Antonio Savini met en garde sur le transfert de charges pour l'équipe municipale suivante.

M. le Maire explique l'importance de poursuivre les économies et annonce la réunion publique suite au retour de l'audit pour le 11 juin 2026 à 19h30 aux Bretchs.

■ Rencontre avec le Préfet et le sous-Préfet

Isabelle Panel fait un retour de la rencontre du jour même entre elle, M. le Maire, Monsieur le Préfet et le sous-Préfet.

Elle explique que Monsieur le Préfet les a mis en garde sur la mauvaise situation de la commune et les mauvais investissements de la précédente mandature.

Monsieur le Préfet demande un plan budgétaire sur 7 ans, à rendre pour le 1^{er} juin 2026, et dit qu'il ne pourra pas y avoir d'investissement les 3 premières années (en dehors de l'entretien du village).

Isabelle Panel et M. le Maire ont toutefois pu parler de 2 urgences pour la commune à savoir l'agrandissement du cimetière et les travaux du réseau d'assainissement des bord du Lignon. M le Préfet a indiqué qu'il apportera une aide financière à la commune.

Il a cependant bien fait comprendre que la commune est sous surveillance de la Préfecture mais a ajouté que l'équipe était « courageuse » d'avoir accepté de reprendre une commune dans une telle situation.

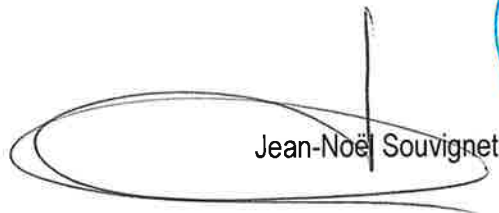
Questions diverses

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal est clos à 19h39

Le maire,

La secrétaire de séance


Jean-Noël Souvignet





Odile Charreyron

Procès-verbal accepté lors de la séance du conseil municipal du 29 mai 2026

(vote à l'unanimité)

Publication le 1^{er} juin 2026